DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organe central
Malerweg 6
3600 Thoune

Par courrier électronique: rechtsdienst@zivi.admin.ch

Lieu, date	Berne, le 4 octobre 2018	Nº direct	031 335 11 34
Interlocuteur	Jürg Winkler	E-mail	juerg.winkler@hplus.ch

Modification de la loi fédérale sur le service civil (LSC)
Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil (LSC).

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 226 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux en tant que membres actifs, répartis sur 380 sites, et plus de 160 membres partenaires –associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers. À travers ses membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives.

Notre réponse repose sur une enquête réalisée auprès de l'ensemble de nos membres.

H+ demande que l'on s'en tienne à la réglementation en vigueur ainsi qu'au contenu actuel de la LSC.

Les hôpitaux, cliniques et institutions de soins se sont adaptés aux affectations régulières des civilistes résultant de la réforme Armée XXI de 2004 et des révisions législatives intervenues en 2009 puis en 2011. Les civilistes apportent une contribution essentielle à la logistique, aux cuisines, ainsi qu'aux soins et à la prise en charge des patients dans les établissements du secteur suisse de la santé. Ils déchargent ainsi le personnel formé et diplômé.

Le durcissement envisagé de la loi fédérale sur le service civil (LSC) est un moyen pour le législateur de tenter de compenser le manque de personnes accomplissant le service militaire par une réduction du nombre de civilistes. Ce transfert pénaliserait les entreprises qui sont des employeurs fiables de civilistes depuis de nombreuses années. Cette modification entraînerait une insécurité en matière de planification dans les établissements. Comme d'autres entreprises, les organisations de la santé doivent pouvoir compter sur des conditions cadres stables et être en mesure de planifier correctement leurs activités.

Geschäftsstelle · Lorrainestrasse 4A · 3013 Bern
T 031 335 11 11 · F 031 335 11 70
geschaeftsstelle@hplus.ch · www.hplus.ch

Il reste encore à voir si cette redistribution dirigiste pourra corriger, dans les faits, les conséquences de la réforme Armée XXI ou amènera des personnes peu motivées à accomplir par obligation un service militaire. Pour la sécurité de la planification dans nos hôpitaux, cliniques et institutions de soins cette réforme doit être rejetée.

En modifiant la loi, le Conseil fédéral veut manifestement corriger son erreur d'estimation concernant le nombre de civilistes après la mise en place de la preuve par l'acte en 2009 et la suppression de l'examen de conscience en 2011. Nous craignons le retour de l'examen de conscience si les mesures prévues dans le projet de loi s'avéraient trop peu efficaces. En tant qu'association faîtière des établissements de santé actifs dans un environnement social et libéral, nous ne serions pas favorables à un examen de conscience.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à ce durcissement de la législation ou du moins de tempérer considérablement les mesures de durcissement. L'exécutif doit trouver d'autres moyens pour assurer les effectifs nécessaires à l'armée.

Si ces dernières années le service civil est devenu plus attractif bien que la durée d'astreinte soit plus longue, c'est aussi grâce aux institutions de santé. L'armée pourrait emprunter le même chemin en proposant un service militaire plus attirant et recruter ainsi davantage de militaires motivés.

Nous vous remercions de tenir compte de nos demandes et restons volontiers à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures

Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice

Jürg Winkler
Responsable technique
Politique du personnel et de la formation